

Groupe technique Décentralisation/Déconcentration/Aménagement du territoire

Termes de référence

0. Contexte et justification

La décentralisation est devenue une réalité au Bénin depuis 2003 avec l'élection et l'installation des organes élus de gestion des communes. La mise en œuvre de cette réforme transversale fait intervenir plusieurs acteurs clés dont l'état central avec ses services déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées et les partenaires techniques et financiers. En vue d'assurer l'implication effective desdits acteurs dans le dialogue politique, un cadre de concertation dénommé «Groupe Technique Décentralisation, Déconcentration, Aménagement du Territoire» (GT/2DAT) a été créé. Les présents termes de référence en précisent la mission et l'organisation.

1. Mission et responsabilité

Le groupe technique est l'organe de dialogue entre les partenaires techniques et financiers, le gouvernement et les autres acteurs clés du secteur de la décentralisation/déconcentration/aménagement du territoire.

Le groupe technique facilite le pilotage et la coordination des contributions des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC).

Le groupe technique est responsable de la préparation de la revue sectorielle annuelle. Il contribue à la revue conjointe annuelle entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

2. Tâches

Pour remplir sa mission, le groupe technique met en œuvre, entre autres, les activités ci-après :

- analyses et formulations de recommandations sur les questions de définition, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique et des stratégies sectorielles ;
- suivi des décisions prises en GT/2DAT et validées par approbation du compte rendu de la précédente réunion du groupe ;
- échanges d'informations sur la mise en œuvre des plans, projets et programmes ;
- recherche de synergie et de complémentarité dans les interventions ;
- préparation et suivi des indicateurs sectoriels ;
- élaboration d'un aide mémoire au terme de la revue sectorielle ;
- participation à la préparation de la revue conjointe globale Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers.

3. Organisation

Le groupe technique réunit l'administration centrale du ministère en charge de la décentralisation, l'association faîtière des communes et les partenaires techniques et financiers

(toutes les coopérations, agences bilatérales et multilatérales, les ONG internationales) intervenant dans le secteur. En fonction des sujets à débattre, le groupe technique peut être élargi à d'autres acteurs.

Le GT/2DAT est présidé par un représentant du ministère en charge de la décentralisation. La facilitation et la documentation des échanges sont assurées par un responsable du MDGLAAT en charge du suivi évaluation, en collaboration avec le Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers.

Le groupe se réunit ordinairement une fois tous les deux mois. La date de la prochaine réunion est fixée à la séance qui lui précède. L'ordre du jour des réunions est proposé par le facilitateur et validé par le président. Au début de chaque réunion du groupe, un suivi est fait de la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion.

Les réunions du groupe technique se tiennent dans les locaux du ministère en charge de la décentralisation. Les responsabilités du facilitateur et du président de séance sont définies comme suit :

Le Président :

- valide l'ordre du jour ;
- convoque et préside les réunions du groupe ;
- rend compte aux autorités gouvernementales des conclusions des discussions du groupe ;
- veille à la mise en œuvre des recommandations.

Le facilitateur :

- prépare l'ordre du jour du GT/2DAT ;
- envoie les invitations ;
- prépare le compte rendu des réunions qu'il soumet à adoption à la prochaine réunion du groupe technique ;
- partage avec les membres du groupe, toute information ou documentation d'intérêt pour le secteur à sa disposition.

Les principaux sujets de discussions du groupe technique découlent des revues (sectorielle et conjointe).

Le GT/2DAT est secondé dans son travail par des sous-groupes qui préparent des dossiers et sujets à mettre en discussion en réunion du GT/2DAT et coordonnent les actions des partenaires dans la mise en œuvre des décisions. L'inscription dans les sous groupes de travail est facultative pour les membres. Des termes de référence spécifiques précisent les missions de ces sous-groupes.

Quatre sous-groupes de travail sont prévus :

- un sous groupe *Formation*, en charge des réflexions sur les formations des acteurs de la PONADEC ;

- un sous groupe *Coopération Décentralisée et Intercommunalité* en charge de la dynamisation et la coordination des actions en matière de coopération décentralisée et de promotion de l'intercommunalité ;
- Un sous groupe *Déconcentration* qui s'occupe spécifiquement des questions liées à l'assistance conseil, à la dynamisation des organes départementaux (CDCC, CAD), à l'appropriation de la PONADEC par les ministères sectoriels, etc.
- un sous groupe *Technique (Comité d'Orientation Technique ou COT)* qui est chargé par le GT/2DAT de préparer des dossiers techniques à mettre en débat au sein du GT/2DAT et de coordonner entre projets la mise en œuvre des propositions débattues et approuvées par le GT/2DAT.

Le GT/2DAT peut revoir la pertinence et le nombre des sous-groupes.